

## Formation continue pour le secteur jeunesse 2019

Le programme de formation continue s'adresse à tous les professionnels travaillant avec des jeunes, et pour certaines formations également aux professionnels travaillant avec des enfants de 4-11 ans. Pour des précisions concernant le public cible, prière de consulter le descriptif de la formation respective.

### *Déroulement pratique et procédures administratives*

- **Toute communication concernant les formations continues reprises dans ce programme se fera obligatoirement à l'adresse mail : [formation.continue@snj.lu](mailto:formation.continue@snj.lu)**
- Sur [www.enfancejeunesse.lu](http://www.enfancejeunesse.lu) vous trouvez les descriptifs des différentes formations, les renseignements sur le statut actuel des formations (complet ; annulé etc.), ainsi que le formulaire d'inscription.
- Il est obligatoire d'utiliser le **formulaire** « Inscription Formation Continue » qui est à remplir pour chaque formation choisie (une fiche par personne et par formation). Nous vous prions de remplir toutes les cases prévues et de respecter le délai d'inscription. Vous trouvez la fiche sur : <https://www.enfancejeunesse.lu/fr/formulaires-snj>
- Après réception de l'inscription, la division « Développement de la Qualité » du SNJ adresse aux intéressés un **courriel de réception**.
- Un **courriel de confirmation** est envoyé aux participants quelques semaines avant le déroulement de la formation. Si nous devons être dans l'obligation d'annuler la formation (trop peu d'inscriptions, indisposition du formateur, ...) un courriel d'annulation sera envoyé aux personnes inscrites.
- Il est obligatoire de participer à l'entièreté de la durée de la formation, sauf accord au préalable du SNJ. Seul le nombre d'heures pendant lesquelles vous avez été présents sera repris dans le certificat.

Si vous vous trouvez dans l'impossibilité de participer à la formation, il est obligatoire de nous en informer par courriel à [formationcontinue@snj.lu](mailto:formationcontinue@snj.lu)

Une facture pour les frais de participation est adressée aux personnes inscrites et présentes, et également aux personnes inscrites, mais absentes et non excusées **au moins 1 semaine avant le déroulement de la formation**, sauf accord au préalable du SNJ.

- Les modalités de paiement des frais de participation sont indiquées dans la lettre de confirmation.

Tarifs :

- formation d'une demie-journée : 10 €
- formation d'un jour : 15 €
- formation de deux jours : 25 €
- formation de trois jours : 40 €
- formation de quatre jours : 50 €
- formation de cinq jours : 70 €

En ce qui concerne les heures de formations obligatoires prévues par le dispositif de l'assurance-qualité tel qu'inscrit dans loi modifiée du 4 juillet 2018 sur la jeunesse, la durée à comptabiliser pour chaque formation est indiquée dans le descriptif de la formation continue et reprise dans le certificat de formation délivré après participation à la formation. Chaque participant devra assister aux formations pendant toute la durée de la formation, à défaut de recevoir un certificat qui ne reprend que les heures pendant lesquelles le participant a été présent.

A noter que le site [www.enfancejeunesse.lu](http://www.enfancejeunesse.lu) informe sur les formations continues offertes par d'autres structures du secteur de l'enfance et de la jeunesse, sur de nouvelles initiatives du secteur de l'éducation non formelle ou sur des conférences organisées au niveau national.

**Contacts et informations :**

Kim Castelain-Schortgen -Tél : 247-86466

Jennifer Resch - Tél: 247-86457

[formationcontinue@snj.lu](mailto:formationcontinue@snj.lu)